



LE SERVICE PUBLIC DES ÉNERGIES EN CÔTE-D'OR

29 novembre 2023

DOSSIER DE PRESSE

Inauguration Rénovation énergétique exemplaire

CONTACT PRESSE : Nathalie Blanc - nblanc@siceco.fr - 03 80 50 85 09 - 06 73 49 96 18





SOMMAIRE

Communiqué de presse

Un projet au cœur de la transition énergétique

Plus de 12 mois de travaux

Aller au delà des travaux

Le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or







29 NOVEMBRE 2023

UNE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE POUR LE BÂTIMENT DU SICECO

En 1 an, le siège du SICECO s'est métamorphosé afin de mieux répondre aux obligations énergétiques. Jacques Jacquenet, son Président, inaugure la fin des travaux le 29 novembre 2023 en présence des financeurs et des entreprises qui ont participé.

Des travaux de rénovation énergétique ambitieux

Les travaux, d'une durée d'environ un an, ont porté sur la rénovation énergétique et notamment sur le remplacement des menuiseries en bois/alu équipées de brises soleil orientables, l'isolation des murs par l'extérieur avec des matériaux biosourcés, l'isolation de la toiture, le traitement des ponts thermiques, la création d'un sas et le renforcement du niveau d'étanchéité à l'air. D'autre part, les systèmes intègrent des technologies performantes comme une centrale de traitement de l'air à double flux pilotée qui se substitue à l'ancien dispositif de ventilation ou encore des pavés LED avec détecteur de présence et de luminosité à la place des luminaires. De nouveaux diffuseurs de chaleur et leur régulateur ont été posés dans chaque pièce.

Une gestion technique optimisée pilote et surveille les équipements (chauffage, climatisation, ventilation) au plus juste de l'usage du bâtiment. Ainsi, le SICECO pourra mieux gérer ses consommations, les anticiper et corriger toute hausse anormale.

Pour parfaire cette rénovation et compenser une grande part des consommations, 80 m² de panneaux photovoltaïques ont été installés sur le toit du bâtiment. D'une puissance de 13,6 kVA, ils permettront de produire 13 000 kWh autoconsommés à 95 %.

Devenir un bâtiment exemplaire

Ces travaux permettent de réduire de plus de 60 % la consommation d'énergie du bâtiment et d'améliorer de manière significative le confort des utilisateurs. Ainsi, le bâtiment respecte les objectifs de performance énergétique de 2050, voulus par le décret « Éco Énergie Tertiaire »* et le décret « BACS »**. Le SICECO va au-delà des réglementations et des obligations et :

- Répond à l'obligation réglementaire du décret éco énergie tertiaire
- Réduit la consommation énergétique de ses locaux de 60 % au minimum
- Démontre son exemplarité et son savoir-faire en matière d'économie d'énergie
- Valorise les énergies renouvelables
- Diminue toujours plus son empreinte carbone

D'un montant de 1 398 000 € HT, ces travaux sont subventionnés en partie grâce au programme Effilogis du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 402 000 €, au fonds Européen (FEDER) à hauteur de 313 000 € et au Conseil départemental de la Côte-d'Or pour 45 000 €.



REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE





- * Le décret « Éco Énergie Tertiaire » est une obligation réglementaire qui engage tous les acteurs du tertiaire vers la sobriété énergétique. Issue du décret tertiaire (article 175 de la loi Élan), elle impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique.
- ** Le décret « BACS (Building Automation & Controls systems) » de juillet 2020 détermine les moyens de gestion technique du bâtiment permettant d'atteindre le décret « Éco Énergie Tertiaire ».

CONTACT PRESSE: Nathalie Blanc - nblanc@siceco.fr - 03 80 50 85 09 - 06 73 49 96 18

SICECO - Territoire d'énergie Côte-d'Or

Constitué en 1947, le SICECO est un syndicat mixte fermé agissant sur le territoire de la Côte-d'Or et regroupant 675 communes et 18 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Fondé sur les grands principes de la solidarité intercommunale, c'est-à-dire la mutualisation des moyens, il participe activement à l'aménagement du territoire, au service des élus et des usagers. Tout en respectant l'environnement, il favorise le développement économique et la qualité de vie.

Le SICECO opère dans les domaines suivants : distribution publique d'électricité, de gaz et de chaleur, éclairage public, énergie (maitrise de l'énergie et énergies renouvelables), bornes de recharge pour véhicules électriques, cartographie et service d'information géographique, technologie de l'information et de la communication, communications électroniques, planification énergétique.



Réduction des consommations énergétiques de **60 % : de 158 MWh à 66 MWh**

Diminution de l'empreinte carbone : **3,5 tonnes de CO₂ par an** rejetées en moins dans l'atmosphère

13 000 kWh d'électricité produite grâce à 80 m² de panneaux photovoltaïques autoconsommée à 95 %





UN PROJET AU CŒUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre de sa politique de diminution de son empreinte carbone et de maîtrise de ses consommations d'énergie, le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or a lancé en septembre 2022 les travaux de rénovation énergétique de son bâtiment. Plusieurs objectifs sont poursuivis :

- Répondre à l'obligation réglementaire du décret « Éco Énergie Tertiaire »
- Réduire la consommation énergétique de ses locaux de 60 % au minimum
- Démontrer son exemplarité et son savoir-faire en matière d'économie d'énergie
- Valoriser les énergies renouvelables
- Mettre en œuvre des matériaux bio-sourcés
- Diminuer son empreinte carbone



" En décidant de la rénovation du bâtiment qui abrite les services du SICECO, les élus envoient un signal fort à l'ensemble de ses adhérents : il est possible d'atteindre la neutralité carbone tout en diminuant ses consommations et en offrant un niveau de confort aux usagers. Cette rénovation mise en œuvre par nos services, avec l'aide d'un architecte et d'un bureau d'études thermiques, démontre toute l'expertise du SICECO dans ce domaine. Elle met en avant le travail de nos Conseillers en Énergie Partagés et Économes de flux qui ciblent

les actions les plus efficaces et les plus rentables à mettre en œuvre par les adhérents pour diminuer les consommations d'énergie des bâtiments communaux et communautaires, tout en améliorant le niveau de confort des usagers."

JACQUES JACQUENET, PRÉSIDENT DU SICECO, TERRITOIRE D'ÉNERGIE CÔTE-D'OR

Des travaux possibles grâce aux subventions

D'un montant de 1 398 000 € HT, ces travaux sont subventionnés en partie grâce au programme Effilogis du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 402 000 €, au fonds Européen (FEDER) à hauteur de 313 000 € et au Conseil départemental de la Côte-d'Or pour 45 000 €.



" À travers la rénovation du bâtiment de son siège, le SICECO, acteur majeur de la transition énergétique devient démonstrateur et producteur d'énergie solaire et entend ainsi

donner l'exemple et montrer la voie à bon nombre de collectivités ."

STÉPHANIE MODDE, VICE-PRÉSIDENTE DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ EN CHARGE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Philippe Bruchot CD21

" Les travaux de rénovation du bâtiment du SICECO en feront un bâtiment exemplaire en Côte-d'Or dans la réponse aux enjeux de sobriétés énergétiques à venir. Le Département

de la Côte-d'Or, partenaire historique du SICECO, est particulièrement fier de s'associer, en tant que cofinanceur majeur, à ce beau projet innovant et éco-responsable.

Un projet qui est dans la droite ligne de la politique départementale volontariste d'accompagnement dans la transition énergétique en Côte-d'Or. Notre travail commun avec le SICECO va se prolonger au travers de notre grand Plan Solaire Côte-d'Or qui verra la création de 42 000 m² de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments départementaux et les collèges."

FRANÇOIS SAUVADET, ANCIEN MINISTRE, PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR



Issu de la loi ELAN du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, ce décret promulgué en octobre 2019 oblige tous les bâtiments d'une surface supérieure à 1 000 m² à réaliser un suivi de leurs consommations énergétiques et à diminuer de 60 % leurs consommations d'ici 2050.

Une obligation de reporting chaque année, via la plateforme en ligne OPERAT, permet de mesurer les progrès accomplis en termes d'économie d'énergie.

DÉCRET « BACS »

Le décret « BACS » (20 juillet 2020) pour « Building Automation & Control Systems » détermine les moyens permettant d'atteindre les objectifs de réduction de consommation fixés par le décret tertiaire.

Cette norme impose de mettre en place un système d'automatisation et de contrôle des bâtiments, d'ici le 1er janvier 2025 à minima. Elle concerne tous les bâtiments tertiaires non résidentiels, pour lesquels le système de chauffage ou de climatisation, combiné ou non à un système de ventilation, a une puissance nominale supérieure à 290 kW.

Pour les installations d'une puissance nominale supérieure à 70 kW, cette exigence devra être respectée d'ici le 1er janvier 2027.

Les chiffres :

1 398 000 € HT d'investissement par le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, dont **760 000 €** de subventions (Feder-Région, Effilogis de la Région et Département)

60 % d'énergie consommée en moins

13 000 kWh d'électricité produite grâce à 80 m² de panneaux photovoltaïques autoconsommée à 95 %





PLUS DE 12 MOIS DE TRAVAUX

Commencés en septembre 2022, les travaux se sont achevés en octobre 2023. Ils ont eu la particularité de se dérouler dans un bâtiment occupé par les salariés. Ils ont consisté principalement en :

- L'isolation des murs avec des matériaux biosourcés en laine de bois (les matériaux biosourcés ont un meilleur impact environnemental et participe au confort d'été). L'ossature métallique de la toiture a aussi été totalement ré-isolée avec une mousse isolante rigide.
- Le remplacement des menuiseries en matériaux biosourcés bois-aluminium permettant une meilleure étanchéité à l'air et la pose de brises soleil à lames orientables pour limiter la sensation de chaud ou de froid selon les saisons.
- L'installation d'une ventilation double flux pour améliorer la qualité de l'air.
- L'installation d'équipements de chauffage/climatisation et d'éclairage plus performants et moins énergivores.
- L'installation de panneaux solaires photovoltaïques pour une autoconsommation à 95 %.
- L'installation d'une gestion technique centralisée afin de compter et suivre les consommations.

Les entreprises participant aux travaux sont :

Maître d'œuvre : Architectures Vincent Billard - Dijon (21) en co-traitance avec CSI - Dijon (21) et Exp'air 21 - Sennecey-les-Dijon (21) ; Démolitions - Gros œuvre - SARL Argenton - Arceau (21) ; Façades ITE (Isolation Thermique Extérieure) - EMB Barbosa & Fils - Quincerot (21) ; Étanchéité - Zinguerie - Entreprise Labeaune - Saint-Apollinaire (21) ; Menuiseries extérieures - Métallerie - Espace Menuiserie - Chevannay (21) ; Plâtrerie - Isolation - Faux-plafond - Peinture - Menuiserie intérieure - SARL Rosati - Talant (21) ; Électricité - Entreprise Demongeot - Dijon (21) ; Chauffage - Ventilation - Climatisation - Plomberie - Lastalla Génie Climatique - Marsannay-la-Côte (21) ; Panneaux photovoltaïques - Entreprise Demongeot - Dijon (21)



Isolation de la façade par l'extérieure



Création du local technique de la centrale d'extraction d'air

"La réhabilitation énergétique de ce bâtiment ne saurait se résumer à une série d'interventions successives mais s'inscrit bien dans une réflexion cohérente d'ensemble qui interroge tous les paramètres existants de cet immeuble de bureaux : façades, ouvertures, toiture, éclairage naturel et artificiel, équipements techniques (chauffage, ventilation, rafraîchissement) etc... .

L'optimisation de la performance énergétique reste l'objectif premier, mais il se conjugue également avec l'amélioration du confort thermique et acoustique des utilisateurs, avec une attention particulière portée sur le traitement de la lumière naturelle et artificielle afin d'offrir des espaces intérieurs qualitatifs et chaleureux.

Ce projet est aussi animé par la volonté de renouveler la perception du bâtiment, lui apporter un « second souffle ».

l'architecture s'alliant à la technique pour proposer une autre lecture du volume d'origine. Le mur manteau en fibre bois qui habille les façades se pare de 3 couleurs blanc/ gris/ ocre dont l'alternance rythme les élévations et affirment la nouvelle identité du bâtiment. L'addition de fenêtres laissent place à des bandeaux vitrés dont les encadrements de couleurs soulignent les horizontales des façades contrastant ainsi avec la verticalité du volume vitré de la cage d'escalier.

Les façades sont ainsi marquées par l'emploi de l'aluminium laqué pour traiter menuiseries extérieures, couvertines et encadrements de fenêtres tandis que le bois s'affirme dans les espaces intérieurs pour habiller portes, huisseries, châssis vitrés, et main-courantes. La rencontre des deux matériaux s'effectue dans le sas thermique créé dans le volume vitré existant de la cage d'escalier, renouvelant ainsi la séquence d'entrée du bâtiment tout en offrant un lieu de convivialité en mezzanine.

Ce projet a l'ambition de donner envie, d'ouvrir la voie pour que d'autres opérations remarquables de ce type se réalisent dans l'ensemble du département (et même au-delà !) pour répondre au défi de la transition écologique."

VINCENT BILLARD

ARCHITECTURES VINCENT BILLARD





ALLER AU DELÀ DES TRAVAUX

En matière d'éfficacité énergétique, les travaux de rénovation ne suffisent pas. Une fois terminés, les utilisateurs ont un rôle à jouer dans leur comportement avec l'adoption d'écogestes.

De plus, le SICECO a souhaité appliquer les préconisations qu'il propose avec son service SME (Suivi et management de l'énergie) en installant un dispositif de suivi et de comptage, permettant le suivi à distance des consommations. Les consommations et les usages seront enregistrés afin de pouvoir les analyser et de les maintenir à un faible niveau. En cas de dépassement, une alerte permet de corriger la dérive. Ainsi, la collectivité peut anticiper et corriger toute hausse de consommation par usage, et par énergie.



Image thermique du bâtiment



Test de mise en pression des canalisations de la ventilation double flux



Pour les adhérents à la compétence « Conseil en Énergie Partagé (CEP) », le SICECO propose un service de « Suivi et Management de l'Énergie (SME) ».

Il permet de suivre précisément et instantanément ses consommations d'énergies et de bénéficier d'un suivi administratif et technique assuré par le conseiller en énergie partagé (CEP) ou l'Économe de flux (EF). Notamment, pour les collectivités soumises au décret « Éco Énergie Tertiaire »¹, le CEP/ EF pourra assurer le renseignement obligatoire des consommations des bâtiments sur la plateforme dédiée de l'ADEME (plateforme OPERAT). Ce service permet aux collectivités de mieux mesurer les résultats de leurs actions d'efficacité énergétique.



" À la suite des récents travaux sur le bâtiment, j'ai déjà constaté le confort plus important d'occupation des pièces en termes de température (stabilité, homogénéité en mode chauffage comme refroidissement), d'intensité d'éclairage (que l'on peut désormais régler) ou encore de luminosité naturelle («

réglable » via les brise-soleils). La mise en place du sas en entrée de bâtiment permet également d'apprécier l'absence de courants d'air dans les couloirs désormais. Par ailleurs, je trouve que les travaux en site occupé se sont plutôt bien passés. Si du bruit était naturellement à déplorer par moment, les possibilités de changement temporaire de bureau ou encore de télétravail supplémentaire ont permis pour chaque agent de minimiser la gêne occasionnée. Pour ma part, tout au long des travaux, j'ai pu continuer de venir sur place durant mes jours de présence habituels sans être impacté dans mes tâches quotidiennes. La transition ayant eu lieu entre chaque changement d'aile du bâtiment et de zone de travaux, nécessitant pour chaque agent de quitter son bureau durant plusieurs semaines, s'est également bien déroulée, avec une bonne organisation et planification. "

ALEXANDRE BALESTRUCCI, CHARGÉ DE PROJETS BOIS-ÉNERGIE



Installation de la centrale photovotaïque sur la toiture





LE SICECO TERRITOIRE D'ÉNERGIE CÔTE-D'OR

Constitué en 1947, le SICECO est un syndicat mixte fermé agissant sur le territoire de la Côte-d'Or et regroupant 675 communes et 18 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Fondé sur les grands principes de la solidarité intercommunale, il participe activement à l'aménagement du territoire, au service des élus et des usagers. Tout en respectant l'environnement, il favorise le développement économique et la qualité de vie.

Le SICECO opère dans les domaines suivants : distribution publique d'électricité, de gaz et de chaleur, éclairage public, énergie (maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables), bornes de recharge pour véhicules électriques, cartographie et service d'information géographique, technologie de l'information et de la communication, communications électroniques, planification énergétique.

LE CEP CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ ET L'ÉCONOME DE FLUX

Pour permettre à ses adhérents de maîtriser leur facture d'énergie et de développer une véritable politique d'efficacité énergétique, le SICECO propose un accompagnement simple et opérationnel grâce aux Conseillers en Énergie Partagé (CEP) ou aux Économes de Flux (EF). Concrètement, le conseiller en énergie partagé cible les actions les plus efficaces et les plus rentables à mettre en œuvre par les adhérents pour diminuer les consommations d'énergie des bâtiments communaux et communautaires, tout en améliorant le niveau de confort des usagers.

Le dispositif de CEP est soutenu par l'Union européenne (dans le cadre du Programme opérationnel FEDER-FSE Bourgogne 2014/2020), l'ADEME et la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Le dispositif de l'EF est, quant à lui, soutenu par le programme ACTEE porté par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies à laquelle les syndicats adhèrent) en partenariat avec EDF, afin d'accélérer le développement des projets d'efficacité énergétique et le passage à des systèmes énergétiques efficaces et bas carbone dans les bâtiments publics.









REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE





EFFILOGIS

La Région Bourgogne-Franche-Comté se mobilise pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics

En ce qui concerne l'efficacité énergétique des bâtiments, une priorité est affichée par la Région : promouvoir les rénovations BBC pour tous et résorber la précarité énergétique. De nombreux maîtres d'ouvrage sont accompagnés dans le cadre de cette politique.

→ Le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or a ainsi bénéficié du soutien de la Région pour les travaux de rénovation énergétique de son siège à Dijon. Cette aide régionale s'inscrit dans le cadre du dispositif Effilogis, rénovation des bâtiments tertiaires à basse consommation d'énergie.

L'inauguration des travaux de rénovation énergétique du bâtiment du SICECO, territoire d'énergie Côted'Or se déroule en présence de Stéphanie Modde, vice-présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté en charge de la transition écologique.

C'est un projet de rénovation conséquent et exemplaire de l'ordre de 1 M€ HT qui a bénéficié d'un montant global d'aides de plus de 720 000 € à la fois pour la conception et les travaux (408 073 € Région et 312 845 € Europe).

Programme Effilogis

« Rénovation des bâtiments tertiaires à basse consommation d'énergie »

Effilogis est opérationnel sur l'ensemble du territoire de Bourgogne-Franche-Comté. Orienté vers les particuliers, les copropriétés, les bailleurs sociaux, les collectivités publiques et les associations, il permet la rénovation énergétique BBC des bâtiments publics et privés. À la clé, la protection de l'environnement, mais aussi le confort, les économies financières pour les habitants, la lutte contre la précarité énergétique pour les plus modestes, des coûts énergétiques maîtrisés pour les collectivités et un gisement d'emplois non délocalisables.

Les orientations liées aux bâtiments du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) visent le développement à grande échelle de la rénovation thermique du bâti existant selon le « facteur 4 » c'est-à-dire la division par quatre des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Face à cet enjeu, la Région conduit le programme Effilogis dont l'objectif est de structurer le marché de la rénovation au niveau « bâtiment basse consommation » en se basant sur le référentiel technique national BBC.

Au-delà de l'accompagnement technique apporté aux porteurs de projets, Effilogis finance, d'une part, les études en amont des travaux et, d'autre part, les investissements proprement dits.

Deux cibles prioritaires ont été particulièrement définies : les bailleurs sociaux et les particuliers pour le logement avec comme priorité la lutte contre la précarité énergétique et les collectivités pour le bâtiment tertiaire public avec comme objectif l'exemplarité.

Pour les collectivités, l'enjeu principal est la rénovation des bâtiments existants et gros consommateurs d'énergie, à des niveaux de performance BBC a minima. Les opérations de rénovation de cette qualité sont vectrices d'exemplarité pour la collectivité, d'économie financière durable sur son fonctionnement et participent à la montée en compétences BBC des entreprises du bâtiment tout en créant des emplois en proximité.